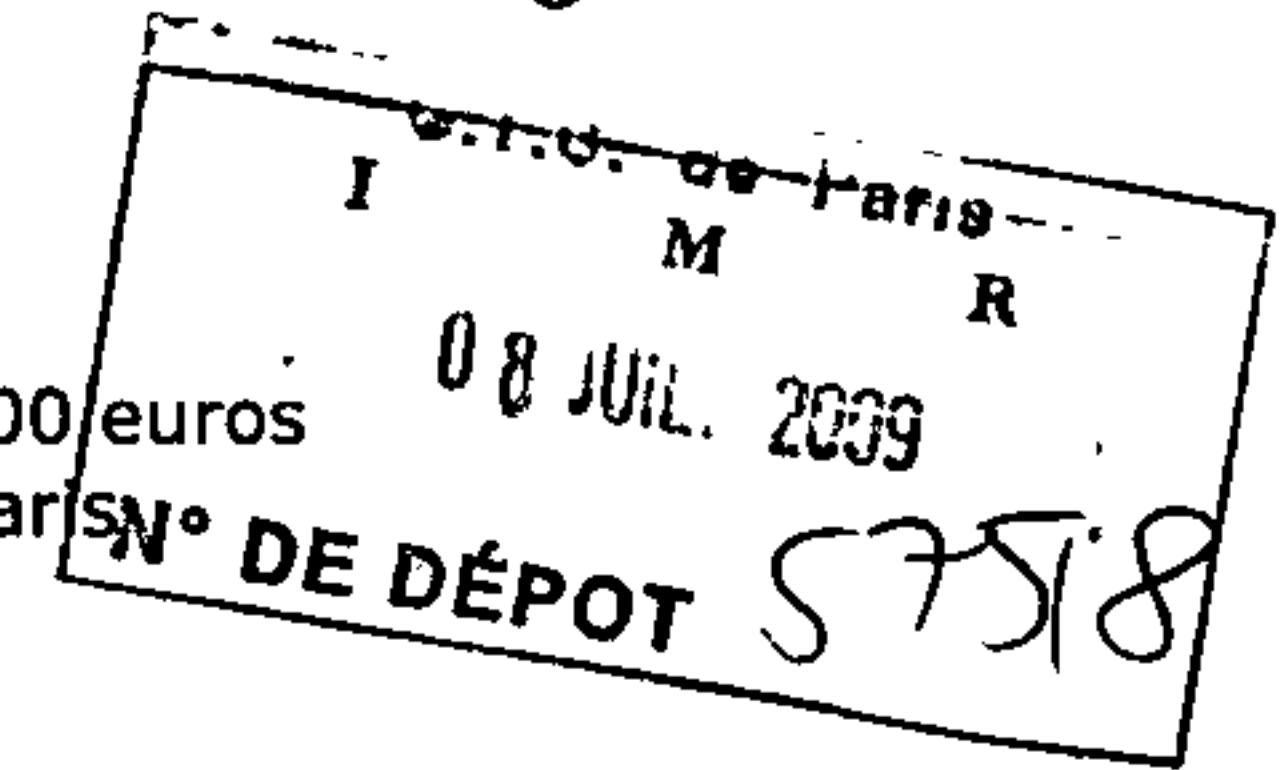


TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000.000 euros
Siège Social : 29, rue de Miromesnil - 75008 Paris
491 909 446 RCS Paris



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 26 MARS 2009

L'an deux mille neuf,

Le 26 mars, à 10 heures,

Le Conseil de Surveillance de la société TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 491 909 446, et dont le siège social est situé 29, rue de Miromesnil, 75008 Paris (la "**Société**"), s'est réuni au siège social de la Société sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Eléments de marché ;
- Faits marquants ;
- Vie des fonds ;
- Vérification et contrôle des comptes 2008 établis par le Directoire ;
- Renouvellement du mandat de Président de la Société de Monsieur Bruno de Pampelonne ;
- Calendrier ;
- Questions diverses.

Sont présents :

- Monsieur Antoine Flamarion ;
- Madame Irène d'Orgeval ;
- Monsieur Christian Parente ;
- Monsieur Rémi Terrail.

Assistaient en outre à la réunion :

- Monsieur Guillaume Arnaud ;
- Monsieur Mathieu Chabran ;
- Monsieur Bruno de Pampelonne ;
- Madame Rosalie Piat.

*Par extrait certifié conforme
A Paris, le 26/06/09*

*Antoine FLAMARION
Président du Conseil de
Surveillance*

La séance est présidée par Monsieur Antoine Flamarion en sa qualité de Président du Conseil, Madame Rosalie Piat est désignée comme secrétaire de la séance.

Le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de la moitié ou plus de la moitié des Conseillers et que, par conséquent, il peut valablement délibérer.

Le Président remercie l'ensemble des Conseillers pour leur présence. Il rappelle que la dernière réunion du Conseil s'est tenue le 15 janvier 2009 et qu'il convient d'en approuver et signer le procès-verbal.

Le Conseil adopte et approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président aborde ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

* *

*

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE PRESIDENT DU DIRECTOIRE **DE MONSIEUR BRUNO DE PAMPELONNE**

Monsieur Bruno de Pampelonne, en sa qualité de Président du Directoire, indique que les fonctions pour lesquelles il a été nommé par le Conseil de Surveillance en date du 14 décembre 2006 arrivent à expiration avec son mandat de membre du Directoire à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Après échange de vues, les Conseillers décident à l'unanimité de reconduire le Président du Directoire dans ses fonctions pour la durée du mandat de Membre du Directoire auquel il a été renommé, soit pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée statuant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Monsieur Bruno de Pampelonne a déclaré qu'il acceptait par avance la fonction qui vient de lui être renouvelée et n'être frappé d'aucune interdiction ni incompatibilité l'empêchant d'exercer cette fonction.

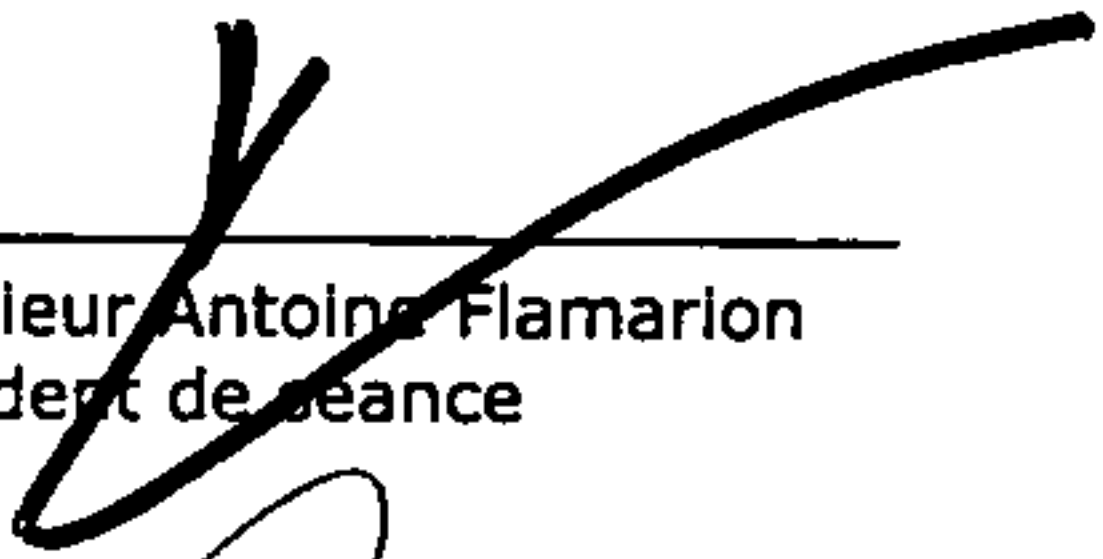
Les Conseillers décident que cette fonction ne fera l'objet d'aucune rémunération.

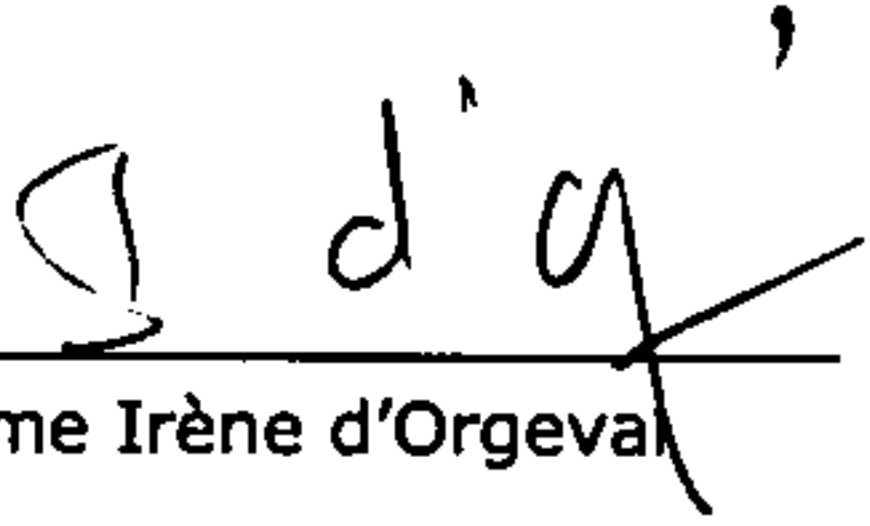
* *

*

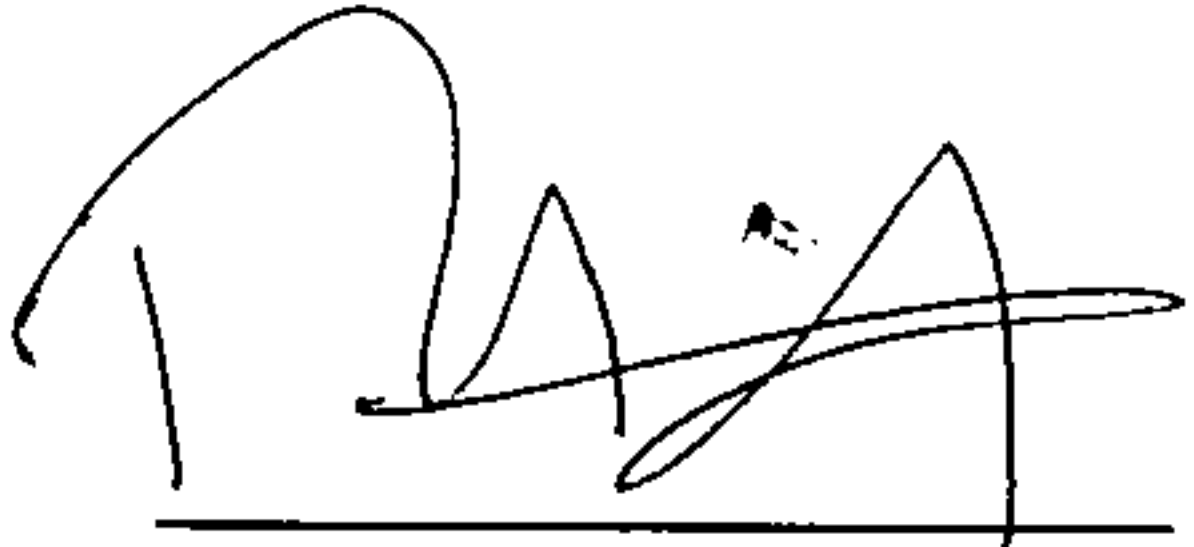
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé conformément à l'article 15 des statuts de la Société, par les Membres du Conseil, pour servir et valoir ce que de droit.



Monsieur Antoine Flamarion
Président de séance

Madame Irène d'Orgeval

Monsieur Christian Parente

Monsieur Rémi Terrail

*Bon pour acceptation de la fonction de
Président du Directoire.*



Monsieur Bruno de Pampelonne

Mention manuscrite : Bon pour acceptation de renouvellement de la fonction de Président du Directoire.